

TITRE : Évaluation du programme et du corps professoral

Table des matières

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT	1
PRÉCEPTEURS CLINIQUES.....	1

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

Les étudiants doivent évaluer leurs tuteurs ainsi que le programme d'enseignement de façon mature, constructive et respectueuse. Un système d'évaluation bilingue, centralisé et accessible sur Internet (One45) est utilisé pour l'évaluation des activités d'apprentissage individuelles, des cours ainsi que des professeurs. Les étudiants reçoivent toutes les évaluations, mais seules les évaluations suivantes sont obligatoires : (1) l'évaluation des membres du corps professoral responsables des activités d'apprentissage qui sont qualifiées d'**OBLIGATOIRES** sur le calendrier et (2) l'évaluation des cours lorsqu'ils sont membres de l'équipe d'évaluation, ce qui a lieu au moins deux fois par année.

Les étudiants ne sont pas obligés de remplir les formulaires d'évaluation des professeurs puisque leur présence à la plupart des cours et des laboratoires n'est pas obligatoire. Cependant, on encourage fortement tous les étudiants à remplir les évaluations des professeurs (cours et laboratoires) puisque ces rétroactions sont extrêmement importantes pour la Faculté et mèneront à l'amélioration de la qualité. Soyez assuré qu'il est impossible de déterminer l'auteur des évaluations en ligne. L'anonymat des étudiants est protégé en tout temps. Cependant, il est possible de vérifier qui a envoyé son évaluation.

Les étudiants ont jusqu'à la date affichée dans le système d'évaluation (One45) pour soumettre une évaluation obligatoire (voir ci-dessus ce que constitue une évaluation obligatoire). Les étudiants recevront des avis leur indiquant de remplir l'évaluation. Si les étudiants ne soumettent pas leur évaluation avant la date limite, ils devront rencontrer le directeur du préexternat afin d'expliquer les raisons pour lesquelles ils n'ont pas soumis les évaluations obligatoires. Le directeur fera rapport au CPP, au besoin, pour déterminer si l'étudiant doit être placé en probation interne, si une note doit être placée dans la section professionnalisme du DREM ou si d'autres mesures doivent être prises.

PRÉCEPTEURS CLINIQUES

Les étudiants doivent évaluer leurs précepteurs cliniques et le programme d'enseignement de façon mature, constructive et respectueuse. L'évaluation des activités d'apprentissage individuelles, des stages et des professeurs se fait à l'aide de One45, un système d'évaluation

centralisé, bilingue et accessible dans Internet. Il y a deux évaluations obligatoires. Chaque étudiant doit :

- évaluer ses précepteurs cliniques pour chaque stage
- évaluer la qualité, l'organisation et l'enseignement en général de chaque stage clinique de six semaines. Ces renseignements sont extrêmement importants pour la Faculté et mèneront à l'amélioration de la qualité. Les étudiants sont aussi invités à remplir volontairement les formulaires d'évaluation du corps professoral pour les séances didactiques comprises dans chaque stage.

Il est à noter qu'il est impossible de déterminer l'identité de l'auteur d'une évaluation en ligne. L'anonymat des étudiants est protégé en tout temps. Cependant, il est possible de vérifier qui a envoyé son évaluation.

Les étudiants ont jusqu'à la date limite indiquée dans le système d'évaluation (One45) pour soumettre une évaluation obligatoire (voir ci-dessus ce que constitue une évaluation obligatoire). Les étudiants recevront des avis leur indiquant de remplir l'évaluation. Si les étudiants ne soumettent pas leur évaluation avant la date limite, ils devront rencontrer le directeur de l'externat afin d'expliquer les raisons pour lesquelles ils n'ont pas soumis les évaluations obligatoires. Le directeur fera ensuite rapport au CPP au besoin pour déterminer si l'étudiant doit être placé en probation interne, si une note doit être versée dans la section du professionnalisme du DREM, ou encore si d'autres mesures doivent être prises.